

POLICE MUNICIPALE
04 42 13 25 29
police@mairie-carrylerouet.fr

ARRETE N° 2023/42
Avec Barrière

Réglementant l'interdiction de stationner devant la Fromagerie STM pour la manifestation

Le Maire de Carry-le-Rouet,

VU la loi n° 82-213 du 02/03/82 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/82,

VU la loi n° 96-142 du 21/02/96 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU les articles L 2212.1 et L 2212.2 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 511-1 du Code de Sécurité Intérieure,

CONSIDERANT les besoins de stationnement de la Fromagerie STM sur l'Avenue Aristide Briand,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer à la fois la circulation, le stationnement des véhicules et garantir la sécurité des piétons,

ARRETE

ARTICLE 1 : Deux places seront interdites au stationnement face à la Fromagerie STM. Des barrières matérialiseront les interdictions de stationner dès le Vendredi 27 Janvier 2023, minuit, jusqu'au Samedi 28 Janvier 2023, 18 heures.

AVEC BARRIERAGE

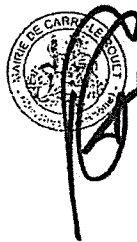
ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

- Par voie écrite à l'adresse suivante :
Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6
- Par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le Site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Le Service de la C.U.M., Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carry-le-Rouet, le 26 Janvier 2023.

Le Maire.
René Francis CARPENTIER.



Le Maire
René-Francis CARPENTIER